

## CHAPITRE I - IDENTIFIANTS

### *A. Pouvoir adjudicateur*

Etablissement : Collège NIKI de SAINT PHALLE  
Adresse : 490 Chemin DARBOUSSON – BP299 – 06560 VALBONNE  
Téléphone : 04.92.91.51.30  
Mail : [ce.0061925k@ac-nice.fr](mailto:ce.0061925k@ac-nice.fr)

### Représentant du pouvoir adjudicateur :

Le Chef d'Etablissement : Monsieur MOURIER Philippe

### Gestionnaire assignataire :

Nom Prénom : Monsieur VOGELWEITH François  
Mail : [gest.0061925K@ac-nice.fr](mailto:gest.0061925K@ac-nice.fr)

### *B. Marché*

Objet du marché : Prestation de voyages

Procédure de consultation : marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

## CHAPITRE II- REGLEMENT DE CONSULTATION

### A-Date et heure limites de dépôt des offres :

### B-Modalités d'envoi :

Les offres, rédigées en langue française doivent être transmises par mail au professeur organisateur dont les coordonnées apparaissent sur le site AJI

### C-Critères de choix avec ordre de priorité

Qualité : ...60. %  
Prix :40.... %

Date : 15/10/19  
Signature :



## CHAPITRE III – DISPOSITIONS DU MARCHE

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

#### **Prestations de voyages :**

Le marché comporte 1 lot

Lot1 :

DESTINATION ET PERIODE TOSCANE du 26/05/2020 au 29/05/2020

DUREE (voyage compris) 4 jours 3 nuits d'hébergement

EFFECTIF PREVU 48/52 participants (accompagnateurs compris)

#### **Détail des prestations :**

Le candidat proposera une offre en se conformant au programme souhaité pour le lot pour lequel il soumissionne, tel que décrit en annexe du présent règlement :

Annexe 1 : Lot 1 : Voyage

Effectif élèves : 44 /48 élèves

Effectif accompagnateurs : 4

L'offre comprendra, selon le détail des annexes jointes :

- Le transport aller/retour
  - Autobus
  - Autobus à disposition pour la durée du séjour.
- Les prestations repas
  - Pension complète (repas froids fournis le midi sauf journée à Florence. Réservation à la pizzeria Sud au Mercato Centrale de Florence.)
- Le programme (visites, entrées musées ..)

Mardi 26/05/2020 DEPART de Valbonne

LUCCA Découverte de la vieille ville à vélo et de ses remparts (avec 1 accompagnateur supplémentaire) à prévoir et réserver.

Déjeuner emporté par les participants.

Visite d'une Fabrique d'huile d'olive avec dégustation de Bruschetta ou autre activité gastronomique à proposer dans les environs de Lucca.

Acheminement vers l'hôtel Installation, dîner et hébergement.

Mercredi 27/05/2020 SIENNE / SAN GIMIGNANO

Visites libres des deux villes.

Visite du Duomo de Sienne à prévoir

Prévoir Déjeuner panier repas fourni par l'hôtelier

Acheminement vers l'hôtel dîner et hébergement.

Jeudi 28/05/2020 FLORENCE journée entière

Visite libre de la ville

Pass visite de Florence à prévoir et réserver la visite de la coupole .

Visite Duomo Coupole, Musée de la Cathédrale, Baptistère,

Déjeuner à la pizzeria Sud du Mercato Centrale de Florence à réserver.

Acheminement vers l'hôtel dîner et hébergement.

Vendredi 29/05/2020 PONTEDERA PISE

Visite du musée Piaggio à prévoir et réserver

Prévoir panier repas fourni par l'hôtelier

Visite libre de Pise

Visite de la Cathédrale et Baptistère de Pise à prévoir

RETOUR à Valbonne vers 22h00

- Autres demandes
  - Prévoir dans le devis assurance annulation totale.
  - Prévoir dans le devis la taxe de séjour.

## **ARTICLE 2 – FORME ET DUREE**

### **Forme du marché :**

Le présent marché est conclu sous forme de marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

### **Durée du marché :**

Le marché prend effet aux dates prévues pour le lot détaillé sur l'annexe 1  
Il prend fin à l'exécution des prestations demandées.

## **ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

- ⇒ Le présent document signé et paraphé valant acte d'engagement,
- ⇒ Un devis et un programme détaillés selon les dispositions de l'article 1

#### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU CANDIDAT**

Le candidat doit être immatriculé au registre des opérateurs de séjours et voyage en France.

Les prestations proposées doivent être conformes aux conditions du code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et de séjours, notamment pour les articles L-211-8 et suivants (partie législative) et R211-6 et suivants (partie réglementaire).

Les moyens de transport doivent répondre à la réglementation en vigueur le jour du départ.

#### **ARTICLE 5 – PRIX ET MODE DE REGLEMENT**

##### **Prix :**

- ⇒ La proposition ne devra pas comporter de gratuité, seule une remise globale pour l'ensemble du groupe pourra figurer
- ⇒ Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution de la prestation.
- ⇒ **Les prix sont fermes pour la durée du marché** ; cependant, en fonction du nombre de participants, ils seront ajustés en fonction de l'effectif réel.
- ⇒ Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et TTC.

##### **Acomptes :**

Selon l'instruction 10-003-M9 et conformément aux articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants, des **acomptes avant service fait pourront être versés dans la limite de 70 % du prix total du séjour**, et selon un échéancier établi par le prestataire.

##### **Mode de règlement :**

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.  
Le virement des sommes dues sera effectué sur un compte ouvert par le titulaire et précisé par lui sur ses factures.

##### **Délais de paiement :**

Le délai global de paiement est de 30 jours à réception de la facture en application du décret 2013-269.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS DE RESILIATION**

Le marché pourra être résilié conformément aux dispositions prévues aux articles 29 et 35 du CCAG-FS et dans le cas où le candidat serait placé dans un des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

## **ARTICLE 7 – CONTENTIEUX**

En cas de litige, le tribunal administratif de Nice est la seule juridiction compétente.

## **CHAPITRE IV– DECLARATION DU CANDIDAT**

Le candidat atteste qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le candidat atteste sur l'honneur

- Qu'il est en règle au regard de la législation du travail (articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail)
- Qu'il a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales. Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

## CHAPITRE V – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Ayant son siège social à :  
(adresse complète)

N° de téléphone :  
Mail :

Immatriculation à l'INSEE :  
-n° SIREN (9 chiffres) :  
-code APE :  
-numéro d'inscription au registre du commerce :

Coordonnées bancaires :

Bénéficiaire :

N°IBAN :

Etablissement bancaire :

Code BIC

### JOINDRE UN IBAN

Après avoir pris connaissance du présent document que je déclare accepter sans modifications ni réserves,

- Je m'engage à exécuter les prestations demandées
- J'atteste que je n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

A, le

Le candidat, Nom Prénom, fonction

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Cachet de la société :